



HAL
open science

Municipalités réunionnaises dans la guerre

Jean-François Géraud

► **To cite this version:**

Jean-François Géraud. Municipalités réunionnaises dans la guerre. *Revue historique de l'océan Indien*, 2015, La Grande Guerre et les pays de l'Indianocéanie, 12, pp.90-109. hal-03419248

HAL Id: hal-03419248

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03419248>

Submitted on 8 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Municipalités réunionnaises dans la guerre¹⁹¹

Jean-François Géraud
Maître de Conférences en Histoire contemporaine
CRESOI – OIES
Université de La Réunion

Bien qu'épargnée par toute opération militaire, La Réunion ne s'en est pas moins intégrée au premier conflit mondial. La tradition historiographique affirme que l'Union sacrée d'août 1914 se manifeste non seulement au Parlement et chez les soldats, mais aussi à l'Arrière, chez les civils. Dans l'éloignement et l'insularité, les Réunionnais « jouent » une participation effective au conflit, en des formes où l'attachement imaginé s'exalte parfois en espionite et symptômes de véritables fièvres obsidionales¹⁹². Pour autant, la guerre impose qu'à La Réunion le discours d'unité doive être indéfiniment redit, les postures de soutien rejouées, les gestes d'adhésion refaits, et d'abord dans les cellules de base des communes, simples unités d'observation¹⁹³, où se construit le degré zéro du politique, cette vie politique locale que la science politique laisse souvent de côté. Si, comme le note le sociologue Marc Abélès : « Un élu du sol, c'est un individu qui joue la carte de l'enracinement pour acquérir une légitimité véritable »¹⁹⁴, l'évocation de la guerre dans les délibérations des conseils municipaux de l'île illustre-t-elle une solidarité effective avec la nation, ou affirme-t-elle au contraire une distanciation au profit d'intérêts et d'une identité locaux, comme le préconise *La Patrie Créole* ?

** **

À La Réunion, le décret-loi du 3 décembre 1870 avait remis l'élection des conseillers municipaux au suffrage universel, les maires et les adjoints continuant à être nommés par le gouverneur parmi les conseillers municipaux. C'est l'article 165 de la loi du 5 avril 1884 qui place les communes de l'île sous le même régime que celles de la métropole. Une telle

¹⁹¹ Cette communication doit aux travaux de mes étudiant-e-s en M 1 Recherche Histoire de l'Université de La Réunion ; qu'ils soient ici remerciés : Mirella Coutin, Emeline De Boisvilliers, Zaïeneb Goudar, Laetitia Hoareau, Anne-Sophie Kichenin, Simon Lebon, Giovanni Ruth.

¹⁹² Pierre-Eric Fageol, « L'île de La Réunion pendant la Grande Guerre : patriotisme colonial, identification à la Nation et stigmatisation des ennemis », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 3/ 2014 (n° 255), p. 47-62, URL : www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2014-3-page-47.htm

¹⁹³ François Ploux, *Une Mémoire de papier. Les historiens de village et le culte des petites patries rurales à l'époque contemporaine (1830-1930)*. Rennes : PUR, 2011, 344 p.

¹⁹⁴ Marc Abélès, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*. Paris : Odile Jacob, 1989, 365 p., p. 236.

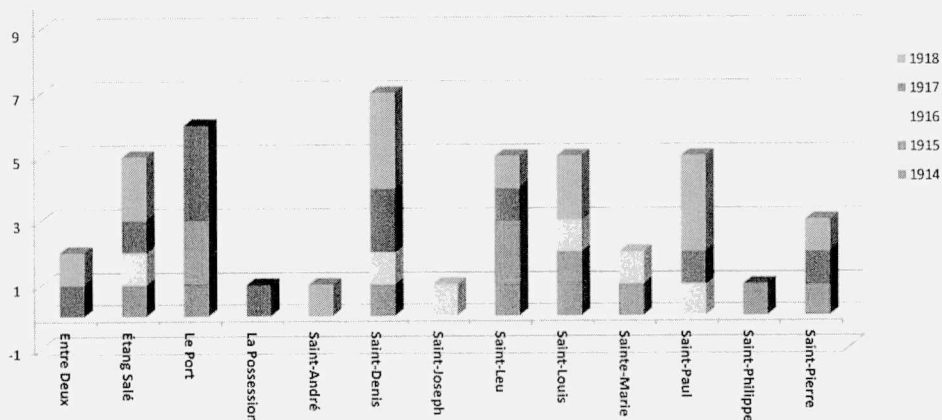
décision n'a pas un caractère évident compte tenu de l'extrême disparité des communes françaises et, en particulier, du nombre et de la spécificité des petites communes. Éloignée de la métropole, des opérations et du front, l'île accuse l'un des visages de cet arrière que l'on ne saurait oublier, le morcellement du territoire national, qui permet cependant de saisir la Première Guerre mondiale d'en bas, ici en territoire colonial.

D'autant plus qu'à propos des municipalités, un important débat avait eu lieu quelques années plus tôt, en 1877 puis 1880, entre l'avocat Édouard Le Roy, député de La Réunion de 1889 à 1893, et Camille Jacob de Cordemoy, qui fut président du Conseil général. En affirmant que « l'assimilation pure et simple avec la France nous serait donc, en cette matière, essentiellement préjudiciable », et « qu'il nous faut un régime municipal autonome, aussi large que possible et absolument indépendant de celui de la France », Le Roy pose la question de l'assimilation avec la mère-patrie¹⁹⁵. Toutefois, lorsqu'il affirme que « c'est sur la base d'une large et vigoureuse autonomie des Communes qu'il convient d'asseoir l'édifice de nos franchises coloniales », Le Roy anticipe la loi du 5 avril 1884 qui vise à accorder la plus grande liberté aux conseils municipaux laissant aux élus locaux la plus grande autonomie possible. Exposant un « capital d'autochtonie »¹⁹⁶, (déclinaison populaire du capital symbolique, le capital d'autochtonie désigne « l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisées »), les conseils municipaux de l'île représentent par leur origine élective les habitants de la commune, dont ils règlent par leurs délibérations les affaires, participant à l'aide aux plus défavorisés. Toutefois, ces conseils municipaux de l'île vont être contraints à un positionnement antinomique par l'attention portée aux exigences et aux objectifs nationaux que suggère la guerre.

En vérité, lorsque l'on aborde le dépouillement des délibérations des conseils municipaux de La Réunion durant la Première Guerre mondiale, on est confronté à un double manque. D'abord, le manque de procès-verbaux de délibérations. D'une manière générale, les archives départementales n'ont conservé qu'une très petite partie des délibérations des conseils, pour le XIX^e siècle et le premier tiers du XX^e siècle. Quant à celles qui demeurent pour la période 1914-1918, elles n'évoquent que de manière extrêmement rare la guerre, comme le montre le tableau (1).

¹⁹⁵ Édouard Le Roy, *Les Conseils municipaux à l'île de La Réunion*. Saint-Denis : Imp. Th. Drouet, 1880, 44 p.

¹⁹⁶ Rémi Sinthon, « Du déclassement à la reconversion, de l'autochtonie à l'intrication locale des mémoires collectives », *Où (en) sont les classes sociales ? Frontières, passages, conflits*, Colloque du Centre Maurice Halbwachs, 23 et 24 avril 2013.



1 - Nombre de délibérations des Conseils municipaux évoquant la guerre

Est-ce par ce que l'île, qui a été concernée et touchée par la guerre, l'a été proportionnellement moins que les autres territoires (2) ? Ce second tableau l'indique clairement, à travers une comparaison avec la France, mais aussi avec deux autres territoires insulaires, la Corse d'un côté, la colonie de la Martinique de l'autre. Sans entrer dans une analyse dont tout le monde connaît les termes, on relève que les vieilles colonies, éloignées du théâtre des opérations et qui ne sont pas directement impliquées dans les zones de combat, ont payé un tribut heureusement moins lourd.

	Population	Nb. mobilisés	% mob.	Nb. morts	% morts/mob.
La Réunion	180 000	14 000	7,70%	800	5,71%
France	40 millions		21%		15,45%
Corse	260 000	48 000	18,46%	12 000	25%
Martinique	180 000	14 900	8,27%	1635	10,90%

2 - Poids comparé des pertes de la Première Guerre mondiale

Mais la guerre est bien plutôt absente des PV des délibérations parce que, depuis 1884, la loi expose dans son article 61 que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune », ce qui exprime le principe, aujourd'hui constitutionnel, de la libre administration des collectivités locales¹⁹⁷. Quelle peut être en effet la place du conflit dans les affaires locales lorsqu'encore en 1900, le maire de Saint-Louis, Étienne

¹⁹⁷ Yves Luchaire, *La Commune dans la société française*. Paris : Ed. Economica, 1995, 231 p.

Payet, déclare : « L'eau et les chemins ont toujours été, vous le savez bien, Messieurs, la cause principale du bien-être, et voire même de la fortune publique » ! Dès lors, le conseil municipal se consacre à un ordre du jour dont les points sont relatifs à la vie, à l'équipement et aux finances de la commune et non à des commentaires sur ce qui se passe dans le pays, même s'il y a eu, bien entendu, des échanges sur le sujet hors séance, non retranscrits dans les comptes rendus. Et même si le conseil municipal n'exprime pas « l'opinion » du « Réunionnais moyen »¹⁹⁸ ! Du reste, les délibérations de conseils municipaux de petites municipalités métropolitaines montrent la même situation, et la même rareté de références¹⁹⁹.

*

Pour autant, le conflit n'est pas totalement écarté des délibérations des conseils²⁰⁰. Lorsque la guerre est évoquée, génère des appréciations et réflexions, requiert des décisions : celles-ci sont toujours prises à l'unanimité. Cet unanimisme – peut-être de façade – traduit sans doute la prudente posture

¹⁹⁸ Le « patriotisme » de la population, évoqué dans leurs travaux par Prosper Eve, Pierre-Éric Fageol, Rachel Mnémosyne n'est que celui des élites, auxquelles appartient sans conteste Simon Lucas (« Je n'avais pas encore onze ans lorsque survint la "Grande Guerre" de 1914. J'avais appris à l'école que la France avait hâte de se venger de sa défaite de 1870-1871. Nous avions lu "La Dernière Classe de français" d'Alphonse Daudet dans ses *Contes du lundi*. Nous savions que le traité de Francfort de 1871 avait enlevé à la France l'Alsace, moins Belfort, et une bonne partie de la Lorraine », *Un petit créole et ses souvenirs*, Saint-Denis, Océan éditions, 1992, cité par P.-E. Fageol, art. cité), ou ces mélomanes qu'évoque Adrien Jacob de Cordemoy (« L'île de la Réunion et la Grande Guerre », *Bulletin de l'académie de la Réunion*, 1939, vol. 16, p. 27-62) qui chantent au théâtre *La Marseillaise* le soir de la déclaration de guerre (P.-E. Fageol, *Ibidem*). Quant à la majorité créole défavorisée, la moins instruite, appelée pour la première fois à défendre la « mère-patrie » dans un contexte républicain, en l'absence de toute construction d'image de l'ennemi, elle exprime son patriotisme par les manifestations spontanées d'une aptitude ancestrale au combat : « L'exubérance de la race éclata, la petite paroisse entra en frénésie. C'est à voir ces « moreng » contre les ennemis imaginaires, coups de pieds par-ci, coups de tête par-là, poings crispés et talons levés – à entendre ces menaces et ces insultes en un langage imagé et cocasse », note Charles Foucque (*Quelques notes et souvenirs : 1914-1918*, Saint-Denis, Impr. Drouhet, 1930), cité par P.-E. Fageol (*Ibidem*).

¹⁹⁹ Pour comparaison : Christian Chaléon, *130 années de vie à Pellafol à travers des délibérations de conseils municipaux, 1835 - 1965*. Gap : imp. Louis Jean, 1998, 111 p. ; Denise Ruiné-Lacabe, *Aspects de la vie à Monein de 1900 à 1940. Au travers des délibérations des conseils municipaux*. Pau : Pau Repro Imprimerie, 2011, 169 p. ; « Les Délibérations de la commune de Mozac (France - 63) pendant la Première Guerre mondiale » http://fr.wikisource.org/wiki/Les_D%C3%A9lib%C3%A9rations_de_la_commune_de_Mozac_%28France_-_63%29_pendant_la_Premi%C3%A8re_Guerre_mondiale, etc.

²⁰⁰ Comment les Réunionnais sont-ils informés sur la guerre ? Par l'écrit, même s'il est lu à une majorité de la population non alphabétisée : la presse – bien que contrôlée et censurée (censure votée le 5 août 1914, arrêté pris pour La Réunion le 3 octobre, publié le 9 suivant) – les *Bulletins officiels de l'île de La Réunion* – divulguant certaines informations, reproduisant arrêtés et proclamations – la correspondance ; par des témoignages oraux et bien entendu par les rumeurs, « *la di la fé* [ragots] » de buvettes, etc. Il s'agit donc à la fois d'une information abondante, mais ni complète, évidemment, ni toujours fiable, qui ne renvoie à aucune expérience récente de la guerre : les derniers combats sur le territoire insulaire ont eu lieu en 1810 !

« d'Union sacrée » des élites, mais aussi la volonté de souscrire au projet d'assimilation.

Le conflit apparaît d'abord à travers son retentissement sur la vie quotidienne des Réunionnais. A priori, le conflit impacte immédiatement toute commune. Il faut voter un secours aux familles des hommes mobilisés ainsi qu'à ceux qui vont se trouver sans travail. Veiller au bon approvisionnement de la commune. Pourvoir aux vacances de postes créées par le départ du personnel municipal mobilisé et faire en sorte que les travaux, notamment ceux de voirie, continuent pour occuper les ouvriers non appelés sous les drapeaux.

Quant aux personnes, les conseils ont à statuer sur des demandes de sursis d'incorporation au début de la guerre²⁰¹ : à Saint-Leu, le 31 août, André Lallemand (17 ans) dépose une demande pour continuer ses études médicales à la faculté de Montpellier²⁰². L'avis est favorable, comme pour les demandes de Roussel fils, de Vallon Hoarau et Raoul Leperlier²⁰³, en juin 1915, jeunes Réunionnais qui ont eu plus de chance que Paul Motais de Narbonne, qui demande aussi un sursis valable après la guerre mais vient de mourir à l'hôpital de Tulle²⁰⁴. À l'occasion, on signale la mobilisation de conseillers, à Saint-Denis, à Madagascar – généralement pour y être formés – parfois en métropole, à partir de 1915 où la France commence à puiser dans ses réserves, en particulier coloniales : Masséaux, Hoareau, de Balmann en juin au Port, à qui le maire demande au conseil d'adresser « à travers l'espace un salut cordial. Adhésion unanime »²⁰⁵ ; le maire Baillif, le conseiller Pierre Lamarque à Saint-Leu en juillet²⁰⁶. A Sainte-Marie, le maire Boyer de la Giroday annonce lui-même en mai 1915 sa prochaine mobilisation²⁰⁷. À l'Etang Salé, le départ d'un employé titulaire, mobilisé, oblige à recruter un commis auxiliaire de 16 ans dont l'opposition trouve qu'il est à la fois trop jeune et trop payé, révélant peut-être des pratiques de népotisme²⁰⁸. Toutefois, même si le maire de la petite commune de l'Entre-Deux signale en 1917 que « par suite de la guerre actuelle, occasionnant un manque considérable de bras, j'ai dû faire commencer ces jours derniers les travaux des chemins »²⁰⁹, les problèmes de pénurie de main-d'œuvre agricole n'ont pas dans l'île l'acuité qu'ils ont en métropole à partir de 1915 et surtout de 1916, au point de nécessiter des moratoires fiscaux de la part de l'État

²⁰¹ Les demandes de sursis – prévues par la loi de 1905, révisée 1913 (études de médecine, de pharmacie, études de vétérinaire – adressées au maire dans les deux mois qui précèdent les opérations du conseil de révision sont instruites par lui ; le Conseil municipal donne son avis motivé. Elles sont envoyées au préfet et transmises par lui, avec ses observations, au conseil de révision, qui statue.

²⁰² ADR 2 O 167, 31 août 1914.

²⁰³ ADR 2 O 254, cinq hier, 14 juin 1915 et 2 O 167, Saint-Leu, 31 août 1914.

²⁰⁴ ADR 2 O 130, Saint-Denis, 23 août 1915.

²⁰⁵ ADR 2 O 68, le port, 22 juin 1915.

²⁰⁶ ADR 2 O 167, Saint-Leu, 9 juillet 1915.

²⁰⁷ ADR 2 O 200, cinq maris, 30 mai 1915.

²⁰⁸ ADR, 2 O 47, 31 mai 1916.

²⁰⁹ ADR 2 O 35, Entre Deux, 30 mai 1917.

cherchant à concilier la concentration des effectifs dans l'armée et la dispersion des agriculteurs dans leurs champs. Néanmoins, à partir de 1917, une allocation est versée aux épouses de soldats absents, proportionnelle au nombre d'enfants présents dans le foyer.

Les conseillers municipaux ont clairement conscience des effets économiques négatifs de la guerre : « La guerre, en provoquant le ralentissement de la navigation, a entraîné un fléchissement très sensible de la perception des taxes de consommation sur les produits importés », baisse de l'octroi de mer, qui réduit les ressources des communes de l'île²¹⁰. Les dépenses des municipalités, déjà limitées avant-guerre par l'endettement des communes, s'en trouvent immédiatement réduites, ainsi lors de la discussion du budget 1915 aux Avirons : « Gardons les mêmes chiffres que cette année, les contribuables ne se plaignent pas, et comme le dit si sagement Monsieur le Gouverneur, “les conséquences économiques et financières résultant de l'état de guerre, nous commandent en quelque sorte de rester dans le statu quo” »²¹¹, ralentissant de manière drastique les investissements d'avenir, comme à Saint-Pierre : « Ainsi que vous pouvez vous en rendre compte par les chiffres que vous avez sous les yeux, les recettes prévues se trouvent en diminutions de 39 897,01 francs sur le budget en cours. Ce fléchissement est motivé par le contre coup des événements graves qui se déroulent actuellement en Europe et vous estimerez avec moi que la prudence la plus élémentaire nous fait un devoir d'être circonspects. En agissant ainsi nous ne ferons d'ailleurs que nous conformer aux instructions que Monsieur le Gouverneur nous a passées par sa lettre circulaire en date du 18 Novembre 1914. Le budget en cours porte aux somme 3 600 francs pour la création de trois écoles que vous avez décidé d'établir à la Plaine des Cafres, au Pont d'Yves et au Piton des Goyaves ; mais j'ai cru bien faire en ajournant la dépense, étant donné l'incertitude cause par la guerre, pour les mêmes motifs je n'ai pas inscrit la somme au budget de l'année prochaine »²¹². « Même non occupés, les pays d'outre-mer ont cependant été victimes des privations provoquées par l'interruption ou la raréfaction des livraisons, liées à l'augmentation des besoins des armées. Cet aspect a été souvent méconnu dans les métropoles », précise Jacques Frémeaux²¹³. Le conflit met en évidence la dépendance de la colonie par rapport à la France et au monde, ce qui justifie sans doute les professions de foi de « francité » des pouvoirs locaux.

La guerre pèse en effet dans le domaine matériel²¹⁴. Des mentions allusives et discontinues – qui illustrent mal les difficultés de la population –

²¹⁰ ADR 2 O 254, Saint-Pierre, 16 décembre 1915.

²¹¹ ADR 2 O 15, les Avirons, 22 décembre 1914.

²¹² ADR 2 O 254, Saint-Pierre, 27 novembre 1914, J.-P. Fréjaville.

²¹³ Jacques Frémeaux, « Les contingents impériaux au cœur de la guerre », *Histoire, économie et société*. Paris : Armand Colin, avril-juin 2004.

²¹⁴ Pour comparaison, Isabelle Attard-Aman, Pierre Burignat et Paul Stouder, « Les bouleversements de la vie des civils pendant la Première Guerre mondiale », Dossier de documents des Archives des Yvelines.

évoquent à quelques reprises à partir de 1916 la question du ravitaillement. Le riz, dont le prix augmente, se raréfie, puis vient à manquer. À partir de 1917, le gouverneur Duprat met en place son rationnement et sa distribution : des cartes sont imprimées et imposées – le 3 décembre à Saint-Denis²¹⁵ – on organise des dépôts de riz, des relevés de stockage sont opérés chaque semaine. Mais la prise en main du commerce par les communes en lieu et place des commerçants de détail n'est pas toujours satisfaisante : le lourd dispositif favorise parfois les vols. Le président du conseil municipal de Sainte-Marie annonce pudiquement, le 1^{er} septembre 1918, que le dépôt a connu deux « déficits », un premier d'un « goni [sac] »²¹⁶, un second de 126 kilos ; « C'est là une anomalie, mais le principe ne doit point périr » déclare le premier magistrat²¹⁷.

La spéculation sur le riz, des troubles²¹⁸, des malhonnêtetés²¹⁹, pour finir la pénurie, amènent le ministre du ravitaillement à demander le 29 mai 1918 au gouverneur de Madagascar de céder à la colonie 75 t de haricots par mois – qui sont dans l'île l'équivalent de la « farine canadienne » en France – à charge aux conseils municipaux de s'en porter acquéreur et d'en faire la distribution. Saint-Leu en achète en août 1918 ; le maire de Saint-Louis annonce à son tour que la commune va en distribuer ; le même mois, à Saint-Pierre, le maire estime qu'il faut un kilo de haricots par famille et par semaine, soit un achat de 12 t par mois ; en septembre 1918, le conseil municipal d'Etang Salé passe commande de 600 kilos qui seront vendus uniquement à la mairie²²⁰. Au-delà des problèmes de ravitaillement, l'inflation est dénoncée, comme à Saint-André : « Il est noté l'augmentation incessante des produits de première nécessité »²²¹. Ces privations ravivent parfois des préjugés xénophobes, jamais totalement absents dans la colonie : « Il ne faudrait pas que la guerre soit le prétexte pour les compères chinois du Tampon de réaliser des gains odieux. Depuis ce matin, ces oiseaux de malheur ont augmenté le prix de toutes les denrées de première nécessité. Nous qui vivons au jour le jour, nous ne pouvons pas être exploités par les

²¹⁵ ADR 2 O 130, Saint-Denis, 3 décembre 1917.

²¹⁶ De l'Hindi *goni* qui signifie sac.

²¹⁷ ADR 2 O 200, Sainte-Marie, 1^{er} septembre 1918.

²¹⁸ « Monsieur le Gouverneur, J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Brigadier de police, chef de poste à Sainte-Marie vient de m'aviser que quatre cents personnes environ de cette commune manifestent en raison du manque de riz. La foule a été contenue jusqu'ici ». Lettre du commissaire central de Police au Gouverneur, 04 décembre 1917 (ADR, 1M), cité dans Pierre-Eric Fageol, « La Réunion et la Grande Guerre (1914-1918). Adaptation pour les programmes de Troisième en histoire », *Tsingy* n° 11. *La violence dans les sociétés du sud-ouest de l'océan Indien*, 2012.

²¹⁹ En mars 1915, à la révocation du maire des Avirons, Augustin Dupont, son adjoint, Joachim Cadet, le remplace mais en 1918, il a lui aussi affaire avec la justice. Outre les incendies de la cure des Avirons, de l'ancienne distillerie de M. Enault (« Joson »), des vols divers, des voies de fait sur des habitants de la commune, une tentative d'extorsion de fonds, on lui reproche un détournement de riz. Devant la gravité des faits, il est suspendu de ses fonctions pendant trois mois par un arrêté du gouverneur Pierre Duprat du 24 décembre 1918.

²²⁰ ADR 2 O 167, 180, 254, 47.

²²¹ ADR 2 O 93, 22 août 1918.

Chinois »²²².

Toutefois, si l'on excepte les troubles de Saint-Joseph, le 29 novembre 1915²²³, dont la sanction – la suspension du maire Emile Hoareau et son remplacement par un adjoint – est évoquée dans le compte-rendu du 14 septembre 1916²²⁴, les délibérations se contentent de remarques résignées. Ainsi en 1916 à La Possession où l'on déplore l'augmentation du prix du papier et du tissu²²⁵ ; à Saint-Louis²²⁶, à Saint-Paul²²⁷, où en mars 1918, on critique les prix excessifs des viandes de bœuf et de porc, générant un marché noir avec abattage clandestin pour échapper aux taxes, au mépris de toute précaution sanitaire ; au Port, en mai 1918, où les petits fonctionnaires demandent un relèvement de leur indemnité de cherté de vie, comme en France et dans les autres colonies, à cause de l'enchérissement du coût de la vie²²⁸. L'Etat d'ailleurs en a prévu en théorie l'attribution dès le 2 août 1914 ; un décret, suivi d'un arrêté interministériel, puis la loi du 5 août allouent pendant toute la durée de la guerre un secours journalier d'1,25 F., majoré de 0,50 F. par enfant à charge de moins de 16 ans, aux familles dont les mobilisés étaient les « soutiens indispensables ». La Réunion, par son éloignement, échappe cependant au cauchemar des maires, le ravitaillement de l'armée par réquisitions de contingents de céréales, de bétail, de fourrage, fixés à Paris et dont les autorités locales doivent assurer l'exécution. Certains maires d'ailleurs tirent leur épingle du jeu, comme celui d'Etang Salé, pour qui le conseiller Bénard « propose au Conseil de voter des félicitations pour avoir pris toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer le ravitaillement de la population civile », proposition adoptée à l'unanimité²²⁹.

Dans le domaine de la vie quotidienne, il arrive que les conseils municipaux s'intéressent aux distractions. Les bourgeois sont touchés dans leurs loisirs. À Saint-Denis, en septembre 1917, le conseiller Ratinaud se plaint de l'arrêt des courses sous le prétexte de la guerre ; ailleurs elles existent : « Il n'y a pas que du plaisir à l'hippodrome, dit-il, il y a l'émotion causée parfois par des accidents : un jockey qui tombe, par exemple, un cheval qui se dérobe »²³⁰. Ratinaud demande des subventions pour relancer les courses ; on ne sait s'il est entendu. Le conseil peut s'occuper des plaisirs des couches défavorisées. De juin à août 1915, un très long débat anime le conseil municipal de Saint-Denis, dont l'évolution est significative. Le

²²² *La Patrie créole*, 8 août 1914 (ADR, 1PER), cité dans Pierre-Eric Fageol, « La Réunion et la Grande Guerre (1914-1918). Adaptation pour les programmes de Troisième en histoire », art. cité.

²²³ Pierre-Eric Fageol, « "Les Boches coloniaux". Les commerçants asiatiques sous la vindicte populaire à La Réunion pendant la Grande Guerre », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 3/ 2011 (n° 243), p. 5-34
URL : www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2011-3-page-5.htm.

²²⁴ ADR 2 O 150, Saint-Joseph, 14 septembre 1916.

²²⁵ ADR 2 O 79, La Possession, 29 mai 1916.

²²⁶ ADR 2 O 176.

²²⁷ ADR 2 O 209.

²²⁸ ADR 2 O 68, Le Port.

²²⁹ ADR 2 O 47, Etang Salé, 21 décembre 1917.

²³⁰ ADR 2 O 130, Saint-Denis, 6 septembre 1917.

cinéma Orrico donne-t-il tous les mètres de films prévus par le contrat ? Michel Orrico est un ressortissant italien dont le conseil se défie tant que l'Italie, ancien membre de la Triple, reste neutre – ses fonctions de vice-consul d'Italie sur l'île inquiètent²³¹. En revanche, après l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés des alliés (23 mai 1915), la confiance revient en Orrico, dès lors paré des qualités patriotiques qu'on lui déniait : si les gens riches, affirme le conseil, n'assistent pas au cinéma, ce spectacle convient aux prolétaires : « C'est la seule distraction des petits, la moins chère », Orrico œuvre donc pour la paix sociale ; il est par ailleurs politiquement utile, car il projette des films de guerre, et « lors des fêtes patriotiques, il a mis son industrie aux services des comités d'initiative »²³².

*

Au-delà de l'impact sur la vie quotidienne, peu évoqué au final par les délibérations – le quotidien est fait des mêmes questions qu'avant-guerre : l'eau, la voirie, surtout le budget – la guerre amène aussi les conseils à exprimer la solidarité de la petite patrie. Il semble que la majorité des communes ait adhéré à l'œuvre « Ambulance et assistance coloniale » (3).

SOUSCRIPTIONS POUR LES BLESSÉS DE LA GUERRE.

(AMBULANCE ET ASSISTANCE COLONIALES)
(Ministère des colonies, 27, rue Oudinot.)

Dix-huitième liste complémentaire.

Versement des Comptables des matières des colonies.....	130 ^f 00
Report des listes précédentes.....	40,564 08
	40,694 08
Redressement d'erreur :	
Au <i>Journal officiel de la Guyane</i> du 1 ^{er} mai 1915, n° 18, au report des listes précédentes :	
Lire.....	39,634 ^f 73
Au lieu de.....	39,609 13
Eu plus.....	25 60
Total général.....	40,719 68

3 - Bon de souscription à l'œuvre « Ambulance et Assistance Coloniales »

²³¹ *Ibidem*, 10 juin 1915.

²³² *Ibidem*, 23 août 1915.

Dès le 31 août 1914, à Saint-Leu « le conseil municipal, d'un sentiment patriotique, est heureux de voter la somme de 350 francs à l'effet de participer aux soins à apporter aux blessés et malades de la Guerre lui verse 350 F pour des soins apportés aux blessés et malades de la guerre »²³³ ; le 2 septembre, l'Etang Salé souscrit à cette œuvre : le maire se déclare « satisfait de constater que la population fait tout son possible pour participer à cette œuvre »²³⁴ ; un crédit de 100 F est voté²³⁵. Aux Avirons, en 1915, la session ordinaire du 2 juin 1917 évoque l'œuvre du Foyer Réunionnais : « Le Président : "Messieurs, j'ai reçu en temps opportun la lettre que vous voyez et qui m'a été adressée par le sympathique Vice-Président du *Foyer Réunionnais*, qui sollicite du conseil une subvention, nous connaissons tous les bienfaits que procurent à nos glorieux Poilus. Cette œuvre patriotique due à l'initiative de Monsieur Jacob de Cordemoy, le Vice-Président et qui ne cesse de progresser grâce à son activité inlassable". M. Ricquebourg Antoine : "En effet, cette œuvre rend de grands services, un de mes parents revenu de France, sans le sou, a été heureux de recevoir dès son arrivée, les quelques francs qu'on lui a donnés". Le président demande, ce que le Conseil veut allouer à l'œuvre en question. Plusieurs sommes sont proposées et finalement le Conseil vote 100 francs, comme subvention à l'œuvre du *Foyer Réunionnais* »²³⁶. À Saint-Pierre la même année le conseil relève que le *Foyer réunionnais* a déjà distribué aux mobilisés et permissionnaires des secours assez considérables²³⁷. En 1918, Le Port vote une subvention pour l'œuvre des orphelins de la guerre en France²³⁸. Il peut arriver que les conseils

²³³ ADR 20 167 : Troisième session ordinaire, séance du Lundi 31 Aout 1914.

²³⁴ ADR 2 O 47, Etang Salé, 2 septembre 1914.

²³⁵ « L'œuvre de l'*Ambulance et Assistance coloniales* poursuit avec un dévouement inlassable la tâche qu'elle s'est assignée à sa fondation : venir en aide aux militaires en activité, blessés ou convalescents, et aussi aux autres victimes de la guerre. Indépendamment de la salle dont elle a assumé les charges à l'ambulance du Palais-Royal, elle a contribué à l'organisation de l'établissement sanitaire installé dans les bâtiments du Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, par la remise d'un important matériel, et elle assure le traitement à un certain nombre de typhiques à l'hôpital de la Ferté-Milon, qui a été agréé par la direction du service de santé au ministère de la Guerre. Depuis le début de la saison froide, son activité s'est particulièrement appliquée à améliorer le sort et les conditions d'existence de nos vaillants soldats. Presque quotidiennement, elle fait parvenir directement au front d'importants envois de lainages, vêtements chauds, et de douceurs, telles que jeux de cartes, pipes, tabac, chocolat, etc., qui sont distribués immédiatement par les officiers à leurs hommes. Le général de Castelneau, dans une lettre qu'il vient d'adresser à M. Outrey, député, président d'honneur de l'Association, s'est plu à reconnaître ces efforts et les résultats obtenus. L'œuvre, dont le siège est 7, rue des Italiens, continuera de recevoir avec reconnaissance les dons et les souscriptions qui lui seront adressés ». *Les Annales coloniales*, 10/12/1914. Gallica.BNF.

²³⁶ ADR 2 O 15, Les Avirons.

²³⁷ ADR 2 O 254.

²³⁸ L'*Association nationale des orphelins de la guerre*, créée à Etretat le 2 août 1914 par l'Université Populaire de Paris, se consacre aux enfants de mobilisés, orphelins de mère. En s'appuyant au *Secours national*, elle développe son activité dès le 2 août 1914. Son but est de donner assistance immédiate et sans formalité aux orphelins et son succès lui permet de se ramifier sur tout le territoire à travers de sections régionales qui mettent à disposition des mères nourricières et des pouponnières, des familles adoptives, des écoles maternelles et primaires et des ateliers d'apprentissage dans plusieurs départements.



municipaux réaffectent à la solidarité des fonds prévus initialement pour autre chose : à Saint-André, dès le 13 septembre 1914, sur 15 000 F non versés à l'octroi de mer, 500 sont affectés à l'aide aux blessés de la guerre, 4000 aux familles nécessiteuses des réservistes appelés sous les drapeaux²³⁹. Dans certains cas, ce sont les dépenses traditionnelles de bienfaisance qui sont réorientées : à Saint-Leu, dès le 31 août 1914 est créé un comité de secours au profit des familles nécessiteuses des réservistes sous les drapeaux ; le 28 août 1915 puis en septembre 1917, une partie du produit des fêtes de la Salette est versée aux œuvres des blessés de guerre²⁴⁰. Au Port, en août 1915, les produits de la fête, employés généralement à rétribuer la police, sont versés à la veuve d'un employé²⁴¹. La solidarité est généralement vécue comme une obligation morale plus que comme une nécessité politique. A la fin août 1914, à Saint-Louis, le conseiller Rivière souhaite que les fêtes patronales de la ville et de la Rivière Saint-Louis ne soient pas célébrées : « A l'heure où tant de Français meurent pour le salut de la patrie, où ici même beaucoup de familles ont vu leurs membres être dans l'obligation de partir, il ne convient point de fêter quoi que ce soit »²⁴² ; le conseiller Rojat lui fait écho en observant que l'argent pourrait être affecté aux blessés de la guerre. Le maire Aubry dit que c'était là son intention et qu'il a pris l'initiative de faire circuler une souscription en faveur des blessés et afin de venir en aide aux familles les plus nécessiteuses des réservistes de la commune actuellement sous les drapeaux. Plus tard, ajoute-t-il, « lorsque le triomphe de la France sera définitif, le conseil avisera au moyen de célébrer une fête publique en l'honneur de la France victorieuse »²⁴³.

Pour autant, les conseils ne gardent pas trace des multiples journées de bienfaisance instituées en France métropolitaine pour venir en aide à aux combattants, aux victimes et aux familles²⁴⁴ : Journée belge, Journée du 75, Journée du secours national, Journée des orphelins, Journée des éprouvés de la guerre, Journée du poilu, Journée serbe etc. Aucun conseil municipal non plus n'évoque quelque comité qui se serait constitué dans la colonie, à l'image de ceux qui sont nés dans les départements français, et que le gouvernement est amené à homologuer fin 1916²⁴⁵. Cela ne veut pas dire que ni les unes ni les autres n'aient été organisés, mais qu'ils n'occupent pas de place dans les préoccupations et la réflexion des conseils municipaux. Quant à l'activité d'assistance aux soldats, elle ne débouche, bien évidemment, sur aucune perméabilité entre le front et l'Arrière dans la colonie et limite les expressions d'une solidarité matérielle ou le développement, comme en métropole, d'une

²³⁹ ADR, 2 O 93, Saint-André, 13 septembre 1914.

²⁴⁰ ADR 2 O 167, Saint-Leu.

²⁴¹ ADR 2 O 68, Le Port, 27 août 1915.

²⁴² ADR 2 O 180, Saint-Louis, 24 août 1914.

²⁴³ *Ibidem*.

²⁴⁴ Pour comparaison : Jean-Claude Allain, « Solidarité régionale et détresses privées dans la Sarthe pendant la Grande Guerre », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 89, numéro 3, 1982, p. 369-390.

²⁴⁵ *Ibidem*.

économie artificielle née des besoins de la guerre auxquels ni le pouvoir civil, ni l'autorité militaire ne peuvent répondre (tissage, tricotage, couture, etc.). Cet attirail de dispositifs, s'il a pu être mis en place dans l'île, n'a pas non plus retenu la réflexion des élus locaux des conseils : il est vrai que l'éloignement de la colonie et son isolement rendent sans doute les actions de « solidarité patriotique » à la fois moins efficaces et moins visibles. Celles qui sont organisées n'en ont que plus de prix.

*

En réalité, c'est la célébration – dans le travail de deuil et le culte des morts – qui est le mode dominant par lequel s'exprime la sensibilité des conseils municipaux lors de la Grande guerre. A La Réunion, les attitudes et le discours reproduisent assez généralement les dispositions adoptées dans les municipalités de métropole, jusque dans leur scénarisation, au point que l'on peut se demander s'il n'y a pas eu imitation : le combat, la guerre, l'horreur sont abordés par les conseillers municipaux à travers les mêmes axes d'explication, la même sémantique.

Pourtant, à la différence de la France, aucune tradition liée à la célébration de la guerre de 1870 où le deuil avait pu être transformé en triomphe – à l'occasion de l'abdication de Napoléon et de la mise en place de la république –²⁴⁶, et la tragédie en gloire, où s'était forgée l'identité républicaine d'une nation que l'école laïque faisait désormais remonter jusqu'à la Gaule – et non plus aux Francs – et au souvenir d'une autre défaite fondatrice, celle de Vercingétorix, matrice des célébrations de 1918, aucune de ces célébrations n'a existé dans l'île. A la veille de la Grande Guerre, le territoire national compte à peu près un millier de monuments à la gloire du sacrifice patriotique de 1870, chaque département métropolitain en possède plusieurs ; même en Algérie, il en existe trois. A La Réunion, bien que plusieurs Réunionnais aient participé d'eux-mêmes à la guerre, et que les habitants de Saint-Denis aient lancé le 9 septembre une grande souscription en faveur des soldats blessés, il n'existe aucun monument commémoratif, si ce n'est une simple plaque portant quelques pauvres noms (4).

Dès 1878 en France, Léon Gambetta ou Jules Ferry comprennent l'intérêt de la célébration de l'héroïsme national pendant une guerre, même perdue. La commémoration de la guerre franco-prussienne est à la fois l'exaltation d'une juste revanche et celle d'un régime républicain en quête de légitimité. La population réunionnaise souffre d'un déficit quant à cette réflexion et cette maturation politiques.

²⁴⁶ Rémi Dalisson, « Les racines d'une commémoration : les fêtes de la Revanche et les inaugurations de monuments aux morts de 1870 en France (1871-1914) », *Revue historique des armées* [En ligne], 274 | 2014, mis en ligne le 12 mai 2014, consulté le 12 octobre 2014. URL : <http://rha.revues.org/7994>.



4 - Plaque commémorative des morts de 1870

La Grande guerre instaure donc dans l'île une rupture significative. Dès août 1914, le deuil collectif affirme de la manière la plus légitime la participation à un événement métropolitain : l'efficacité symbolique du culte du souvenir permet à la fois l'expression du deuil et la mobilisation des esprits en faveur de la guerre.

À Saint-Paul, comme le rappelle le maire le 12 novembre 1918 « depuis plus de quatre ans, à l'ouverture de nos séances, j'avais la douleur de vous donner lecture des noms des fils de Saint-Paul morts glorieusement pour la patrie et, en signe de deuil, nous levions la séance pendant 10 minutes »²⁴⁷ ; les archives montrent par exemple que le 24 février 1916, le maire donne la liste de neuf soldats tués à l'ennemi entre le 3 juillet et le 29 octobre 1915, qui s'ajoutent, dit-il, « à la liste des compatriotes morts pour la patrie dont on a donné les noms lors de la dernière séance » ; le 1^{er} juin 1917, séance qui suit celle du 24 février, le maire énumère les noms de 14 autres appelés morts pour la patrie²⁴⁸. À Sainte-Marie, le premier mort de la commune, Gabriel Adam de Villiers, est célébré le 30 mai 1915 en ces termes : « Il était depuis le début de la guerre sous les drapeaux, il a pris une part active à la campagne d'hiver, et un câblogramme reçu il y a quelques jours a porté à sa famille la nouvelle de sa mort glorieuse à Ypres, le 25 avril dernier [il a donc fallu un

²⁴⁷ ADR 2 O 216.

²⁴⁸ *Ibidem.*

mois pour que son décès soit notifié] ; c'est le premier enfant de Sainte-Marie qui tombe, victime de l'épouvantable guerre. Ainsi vous serez d'accord avec moi pour vous incliner respectueusement devant ce cher disparu et offrir à sa famille l'hommage ému de nos vives condoléances". Les paroles du maire sont religieusement écoutées et dans une visible et profonde émotion tous les membres se lèvent en signe de deuil. La séance est suspendue »²⁴⁹. Pour la première fois, on « nomme » les victimes : on leur accorde ainsi une identité propre de soldat et d'homme, c'est-à-dire qu'on affirme à la fois la personnalisation de chaque sacrifice et la solidarité de tous les citoyens-soldats.

Toutefois la « mobilisation des morts » qui sert à la justification et à la légitimation de la guerre porte la marque d'une évolution, dont témoignent les évocations de Roland Garros²⁵⁰, héros réunionnais par excellence (5).



5 - Roland Garros en 1915

Quelques heures à peine après le début de la guerre, une rumeur fait état de sa mort au-dessus de Toul en détruisant un zeppelin²⁵¹ : le 2 septembre, à Etang Salé, « le maire rappelle au conseil la mort héroïque de

²⁴⁹ ADR 2 O 200.

²⁵⁰ Eugène Adrien Roland Georges Garros, connu comme Roland Garros, est né le 6 octobre 1888 à Saint-Denis de La Réunion, d'une famille installée dans l'île en 1860. En France depuis 1900, tout en devenant un sportif accompli, il intègre HEC après sa scolarité secondaire, et se fait embaucher par les Automobiles Grégoire, dont il devient l'un des concessionnaires dans une succursale à son nom, 6 Avenue de la Grande Armée. En 1909, il a le « coup de foudre » pour l'aviation naissante, dont il devient l'un des plus talentueux champions (traversée de la Méditerranée, 1913). Lieutenant pilote lors de la Guerre, il met au point le tir à travers le champ de l'hélice. Prisonnier le 18 avril 1915 après un atterrissage de fortune (il côtoiera le capitaine de Gaulle à Magdeburg...), il s'évade en février 1918, et reprend peu après le combat. Il est abattu en combat aérien le 5 octobre 1918 à Vouziers (Ardennes). 4 victoires homologuées.

²⁵¹ « *First death of Roland Garros* », <http://airminded.org/2013/05/15/the-first-death-of-roland-garros/>.

notre illustre compatriote Roland Garros survenu à Toul pour la défense de la patrie. L'aviateur Garros, dit-il, est entré tout jeune dans l'immortalité. Son souvenir vivra dans nos cœurs et dans ceux de nos enfants »²⁵² ; « Le héros créole a sacrifié sa vie pour la patrie », renchérit le maire de Saint-Leu. La mort pour la patrie, représentée ici comme une mort héroïque et consentie, insiste, en une expression épique, sur le volontarisme et l'élan du soldat. Relayée par de nombreux médias, il faudra plusieurs jours, voire plusieurs semaines, pour qu'un démenti soit acté. Le 27 août 1915, toujours à propos de Garros, le ton a changé. Le maire du Port évoque un « Roland Garros prisonnier en Allemagne, victime du devoir patriotique », à qui le conseil adresse un « hommage de reconnaissance, confiant et fier »²⁵³. Désormais informé par la connaissance d'une série d'offensives sanglantes et sans résultat et par le malaise de la population civile face à la masse des morts d'une guerre qui s'avère plus longue que prévue, le discours commémoratif se développe autour de l'idée de l'héroïsme sacrificiel de ceux qui sont perçus comme des martyrs²⁵⁴. Au Port, en décembre 1917, « au début de séance, le maire demande de se joindre à lui pour adresser un souvenir respectueux et ému aux soldats du Port morts obscurément, tombés vaillamment en donnant l'exemple du plus pur patriotisme »²⁵⁵. Expliquer l'utilité de la mort, celle du héros comme la mort de masse, est désormais l'objectif du discours commémoratif.

Paradoxalement, la célébration des chefs et des héros du conflit ne suscite pas toujours l'unanimité des conseils. A Saint-Denis en septembre 1917, lorsque le maire demande un vote de principe en faveur de l'érection d'un buste du Maréchal Joffre sur la place qui porte son nom, le conseiller Ducaud intervient : « Je me demande pourquoi ce buste au Maréchal Joffre ? Il a le temps d'attendre. On devrait s'occuper des blessés, des morts mêmes. Le Maréchal Joffre viendrait après. Je me demande quelles soirées ont jamais été organisées par la commune pour les œuvres de guerre ? Quel argent a été dépensé ? »²⁵⁶. Remarque qui déclenche les protestations véhémentes du maire. Roland Garros lui-même ne fait pas toujours l'unanimité. A Saint-Louis, en avril 1915, lorsque le conseiller William Bédier propose d'attribuer le prix Bellier à l'aviateur, le maire Pierre Aubry rappelle que grâce aux récompenses remportées dans les meetings, Roland Garros a acquis une fortune assez considérable et qu'il n'a nul besoin de cette modeste gratification ; il demande que le prix Bellier soit « partagé entre les créoles de La Réunion qui se sont le plus distingué pendant la guerre actuelle »,

²⁵² ADR, 2 O 47, Etang Salé, 2 septembre 1914.

²⁵³ ADR 2 O 68.

²⁵⁴ En 1951, dans son article « Mourir pour la patrie », le médiéviste allemand Ernst Kantorowicz souligne le glissement des représentations religieuses du martyr vers une conception laïque en temps de guerre. Ernst Hartwig Kantorowicz, *Mourir pour la patrie et autres textes*. Paris : PUF, 1984, 141 p.

²⁵⁵ *Ibidem*.

²⁵⁶ ADR 2 O 130.

proposition adoptée, comme l'année suivante dans la même circonstance²⁵⁷. Le passage de la célébration du héros à la célébration de la masse, l'extension des discours et pratiques commémoratifs, qui ont certes pour objet d'apaiser les souffrances et de justifier la cause de la mobilisation pour la patrie, sont-ils aussi dans la colonie l'une des prémices de la brutalisation de la vie politique ?

Mais si ces pratiques du souvenir permettent l'expression du deuil, elles favorisent aussi la mobilisation des esprits en faveur de la guerre. Car ces commémorations locales de la guerre exaltent en même temps la solidarité de la petite patrie face au danger, et en lui donnant l'occasion d'honorer ses propres défenseurs, lui permettent d'intégrer son expérience locale de la guerre dans l'histoire nationale : la dévotion patriotique de la commune constitue un hommage à la France. Dès lors les rites du souvenir affirment la communion de la communauté locale et nationale dans le culte des morts. Car c'est bien d'unité qu'il s'agit, comme le souligne le maire de Sainte-Marie en 1915 : « “Laissez-moi vous demander de mettre de côté toutes vos petites rancunes pour vous solidariser et faire l'union sacrée. N'oubliez pas que l'ennemi a envahi la France et que si nous n'entendons pas ici le bruit des canons et si les obus n'ont pas incendié nos maisons, nos frères de France subissent encore les horreurs de l'invasion allemande... Je vous demande donc de serrer les rangs... pour la prompte et glorieuse conclusion de la paix, d'où sortira une France plus belle, purifiée par l'héroïsme de ses enfants et qui sera plus que jamais la grande nation, glorieuse sauvegarde pour tous les peuples de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Ces paroles sont vivement acclamées” »²⁵⁸.

La célébration des morts, l'inauguration de pratiques collectives de deuil, se font explicitement autour des idéaux républicains que la colonie a désormais la possibilité d'exalter. Ainsi se renforce dans l'île une identité républicaine, tant il est vrai que la mémoire est considérée comme l'un des éléments clés de la formation des identités, et particulièrement de l'identité nationale. C'est à ce moment que La Réunion participe au premier « *Memory boom* » du XX^e siècle, qui débute dans les années 1880 et s'achève vers 1920²⁵⁹. Sans doute est-ce en ce sens qu'il faut comprendre les nombreuses demandes, dès 1915, d'apposer, dans un premier temps, des plaques commémoratives²⁶⁰ dans les communes²⁶¹ – on espère encore que le nombre

²⁵⁷ ADR 2 O 180, Saint-Louis, 25 avril 1915 et 4 septembre 1916.

²⁵⁸ ADR 2 O 200, 30 mai 1915.

²⁵⁹ Christina Théodosiou, « La mobilisation des morts : culte du souvenir et culture de guerre en France pendant la Grande Guerre », *Revue Lisa e-journal*, Vol. X – n° 1 | 2012 : « Regards croisés sur des guerres contemporaines », Rennes PUR.

²⁶⁰ « Face à la tragédie de la Grande Guerre et aux millions de vies qu'elle fauche sur son passage, une demande mémorielle naît assez tôt en France, dès la moitié du conflit. Pour y répondre, la loi du 27 avril 1916 prévoit la création d'un diplôme d'honneur des militaires morts pour la patrie, celle du 25 octobre 1919 lance le recensement des disparus de chaque commune de France », Quentin Jagorel, « Les monuments aux morts, puissant outil mémoriel après la Grande Guerre », *Le Monde*, 22.09.2014.

des morts sera limité – et à partir de 1917, de réfléchir à la mise en place de monuments commémoratifs. Il faut y déceler aussi une recherche des origines, des racines, une réflexion sur la filiation et la transmission²⁶², selon un principe d'autochtonie qui suppose de trouver la trace pour s'ancrer dans un territoire : « Un marbre encastré dans le mur de la salle perpétuerait ainsi la mémoire de ceux qui sont morts pour la Patrie et les générations qui viendront apprendront avec satisfaction que tel membre de leur famille a fait son devoir à l'époque de la Grande guerre mondiale », dit le conseiller Duparc à Sainte-Marie en janvier 1918.

Sans doute, dans cette unanimité apparente, la colonie a-t-elle connu l'expression d'une contestation de la guerre, dont témoigne l'affaire Pierre Payet, premier adjoint au maire de Saint-Louis, en 1915. « Copie du rapport du Lieutenant Favreau, commandant la section de Saint Pierre sur les propos anti-patriotiques qu'aurait tenus un conseiller municipal de la commune de Saint-Louis.

1-«Au cours de la conversation, M. Pierre Payet a dit que quelques-uns des mobilisés de la Rivière Saint-Louis revenus récemment dans leurs foyers s'étaient montrés mécontents du régime auquel ils avaient été soumis dans la métropole, que, d'après eux ils auraient été traités plus mal que les prisonniers allemands et que dans ces conditions ils aimeraient mieux être Allemands que Français [...] Aussitôt j'ai pris la parole et ai dit à M. Payet qu'il avait tort de répéter de semblables racontars qui étaient de nature à produire un mauvais effet sur la population, d'autant plus que les mobilisés que nous avions vus revenir en ville étaient bien portants et ne se plaignaient d'aucun mauvais traitement [...]». Déclaration de Monsieur Aubry Pierre, maire de Saint-Louis.
2-«[...] Au cours de la conversation, M. Payet a dit qu'il fallait entendre le langage des soldats qui revenaient de la métropole ; qu'ils traitaient la France de 'sale France' et disaient que l'Allemagne devrait être victorieuse parce qu'ils avaient été mal nourris, mal soignés, traités durement [...]». Déclaration de Monsieur Noël Jérôme, secrétaire de mairie Saint-Louis.

3-«[...] A ce moment M. Payet dit qu'il y en avait qui se plaignaient tout de même de la façon dont ils avaient été traités au régiment disant qu'ils préféreraient être Allemands parce que la France nourrissait mieux les prisonniers boches que les mobilisés créoles [...] Tout le monde a approuvé

²⁶¹ ADR 2 O 68, Le Port, 13 décembre 1917 : « Le conseiller Samy demande au maire de faire placer dans le salon le tableau des soldats du Port morts pour la France, à quoi le maire lui répond que c'est déjà fait, et le même membre insistant pour obtenir un beau cadre ou un marbre, le Président lui dit qu'il vaut mieux attendre pour commander ce travail, et afin que soit complète la liste des glorieuses victimes de la Grande Guerre, que tout soit terminé ». Le 3 mars, à Saint-Paul, le maire répond au conseiller Payet qui le presse de faire édifier un monument commémoratif « que la guerre n'est pas terminée et qu'on ne peut malheureusement pas prévoir sa fin. Il ne faut donc pas commencer les travaux, mais lancer des souscriptions, placer des trones, en particulier sur les établissements sucriers pendant la coupe », ADR 2 O 216, Saint-Paul, 3 mars 1918, etc.

²⁶² Jean-Yves Boursier, « La mémoire comme trace des possibles », *Socio-anthropologie* [En ligne], 12 | 2002, mis en ligne le 15 mai 2004, Consulté le 26 septembre 2014. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/145>.

mes paroles et M. Payet a ajouté : 'Ce n'est pas moi qui le dis ; je ne fais que répéter ce que j'ai entendu' [...]'". Déclaration de Monsieur Motais Michel, receveur de l'enregistrement à Saint-Louis.

4-“[...] Comme j'arrivais de Saint-Denis, j'ai dit que j'avais appris que les soldats étaient revenus au pays, mais devaient retourner à Madagascar dans les premiers jours de janvier. J'ai dit ensuite que ces gens-là n'étaient pas contents de retourner là-bas parce qu'ils disent qu'ils ont été mal soignés, mal nourris, qu'on leur faisait faire des trottés de 17 km et que s'ils ne marchaient pas, ils recevaient des coups de poings et des coups de pied [...]”. Déclaration de Monsieur Payet, adjoint au maire de Saint-Louis.

5-“[...] Pierre Payet a dit : 'C'est certain que cela ne marche pas, la preuve, c'est que tous les territoriaux qui sont de retour, disent : quand est-ce que cette saleté de France (ou cette sale France) passera aux mains des Allemands ?'. J'ai aussitôt dit à Pierre Payet que moi aussi j'avais eu l'occasion de causer avec des territoriaux et que je les avais seulement entendu se plaindre de la cherté des tissus parce qu'ils étaient revenus gros et gras et que les effets qu'ils portaient avant leur départ ne leur allaient plus [...]”. Déclaration de Rojat André, adjoint spécial à la Rivière Saint-Louis ». A quoi Pierre Payet répond : « A Monsieur le Gouverneur de l'île de La Réunion, Saint-Denis, fait à Saint-Louis le 20 décembre 1915 par le premier adjoint au maire, Pierre Payet. “J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 994 en date du 18 décembre et de vous faire savoir que je n'ai pas colporté en public les propos que l'on m'a attribués. Je me trouvais seulement le mardi 17 décembre 1915, dans l'après-midi, dans le bureau du secrétaire du maire avec quelques amis, et au cours de la conversation je leur ai raconté les propos tenus par les mobilisés de retour de France et sans rien dire qui puisse faire mine que je les approuvais. J'ai dû même envoyer le mercredi 15 décembre un télégramme à Monsieur le directeur du journal *La Dépêche* protestant contre la note qui a été insérée dans son journal. Ce télégramme n'a pas été publié. Je tiens Monsieur le Gouverneur à protester énergiquement contre la mauvaise foi de celui qui a travesti mes sentiments car jamais en public je n'aurais répété des propos qui auraient pu faire suspecter mon patriotisme. Veuillez agréer Monsieur le Gouverneur l'assurance de mes sentiments respectueux »²⁶³.

Il semble toutefois que cette contestation soit demeurée très minoritaire, en tout cas dans son expression. La règle est que les élus des municipalités ont au contraire largement instrumentalisé le patriotisme dans le contexte d'une assimilation à la France, institutionnellement réalisée une trentaine d'année plus tard par la loi de départementalisation, sans doute promue et appuyée par ceux qui demeuraient des édiles de la Grande Guerre...

Si « la possession d'une histoire qu'on ne partage pas, donne au groupe son identité », comme l'écrit Françoise Zonabend²⁶⁴, au-delà, les rituels et les symboliques de sacralisation des combattants, dont le sacrifice

²⁶³ ADR 2 O 175, 14 décembre 1915, Saint-Louis.

²⁶⁴ Françoise Zonabend, *La mémoire longue*. Paris : PUF, 1980, 314 p., p. 310.

est donné en exemple, permettent d'adhérer à ce qui est propre à un État moderne, savoir la mise en œuvre d'un principe de « convivance »²⁶⁵, la capacité de groupes humains différents à cohabiter harmonieusement, ici au sein d'une entité locale, disqualifiant de manière illusoire la nécessaire part de conflictualité au sein de tout rapport politique²⁶⁶. L'État-nation en est à cette époque le principal artisan, alors qu'aujourd'hui le rapport au politique est régi par le principe de « survivance », dans lequel il s'agit toujours d'éviter le pire.

** **

La victoire est une joie intense, un immense soulagement, mais aussi l'aboutissement de ce processus d'intégration des municipalités et de la colonie à la France, mais dans le même temps à l'ensemble européen des vainqueurs. A Saint-Paul, le 9 décembre 1918, le maire, qui vient d'évoquer à deux reprises le délire des Saint-Paulois, énumère au conseil les télégrammes de satisfaction que la municipalité vient d'envoyer aux consuls de Belgique, d'Angleterre et d'Italie, et les réponses qu'il en a reçues. Le ton solennel et patriotique, avec emphase et sans nuance, qui salue le 9 décembre 1918 à La Possession « la république, dans son idéal de liberté, de justice et de droit », illustre ici comme ailleurs le motif traditionnel de l'apprentissage du national par le local propre à la Troisième République.

Sans doute la guerre a-t-elle été l'occasion d'une « revue de détail » des arguments d'une autonomie « de droite », qui s'est affirmée dès la Révolution, développée au XIX^e siècle, singulièrement dans les élites sucrières de l'île qui ont accepté la république uniquement comme le régime qui peut leur donner la latitude de s'occuper de leurs propres affaires et d'en être les maîtres²⁶⁷ : « Nous verrons bien, en un mot, si Bourbon est devenue la chose des mercantis, de Bombay et autres lieux, ou si c'est toujours la terre française par excellence, qui a donné le jour aux Leconte de Lisle, aux Bédier, aux Garros et à cette légion de héros qui arrosent sans broncher, à l'heure actuelle de leur généreux sang, les plaines de France et de l'Hellespont »²⁶⁸.

Mais en cette île où s'impose l'expression de la « double appartenance » – l'attachement des populations à leur île et leur amour pour la France – la guerre est surtout pour les élites politiques de base l'occasion de tourner les municipalités vers l'intégration totale des décisions nationales, relayées par le gouverneur, et généralement exécutées sans contestation. Peut-être s'agit-il d'encourager l'émergence d'une nouvelle conscience

²⁶⁵ Francesca-Maria Ceccaldi, « Construire les territoires de l'autre. Pour une socio-anthropologie de la Corse », *Socio-anthropologie* [En ligne], 9 | 2001, mis en ligne le 15 janvier 2003, Consulté le 26 septembre 2014. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/6>.

²⁶⁶ Jacques Rancière, *Aux bords du politique*. Paris : Éditions La Fabrique, 1998, 190 p.

²⁶⁷ Jean-François Géraud, *Les Maîtres du sucre. Île Bourbon – 1810-1848...* Saint-André : Graphica/CRESOI, 2013, 368 p.

²⁶⁸ ADR 1/PER45/30, *La Patrie Créole*, 8 janvier 1916.

territoriale, dans laquelle le groupe articule, avec la représentation de la nation, la conscience acquise de son historicité ? Mais faire du mémorable à La Réunion impose alors, en ne se cantonnant pas à l'événementialité, de passer par la France. Pourtant on n'aurait garde d'oublier que l'énonciation politique sur ce qui a eu lieu émane d'un groupe dominant²⁶⁹ pour qui il importe d'être le bon citoyen pour ne pas être le mauvais indigène : les groupes dominés, même s'ils réagissent au politique, ne sauraient y inscrire leurs propres stratégies²⁷⁰.

²⁶⁹ Pierre-Eric Fageol, « Le patriotisme au lycée de Saint-Denis de La Réunion avant la Grande Guerre (1870-1914) », *Histoire de l'éducation* 1/ 2012 (n° 133), p. 43-64
URL : www.cairn.info/revue-histoire-de-l-education-2012-1-page-43.htm.

²⁷⁰ Hélène Bertheleu et Françoise Bourdarias, (coord.), *Les constructions locales du politique*, « Introduction ». Tours : Presses universitaires François Rabelais, 2008, 184 p.